



Copie de badge

le point sur la sécurité des bâtiments

Re Badge

www.rebadge.co





Depuis 2015, les badges d'immeuble peuvent être dupliqués chez les serruriers et points multiservices. Une solution pratique et peu coûteuse... à condition que la copie soit autorisée par la copropriété ! Comment choisir son prestataire pour éviter une copie potentiellement frauduleuse ? Quelles sont les conséquences de ces copies « non agréées » ?

Le point sur la copie de badge



1 Copie de badge : comment ça marche ?

La duplication : un tournant récent

En lançant la première machine brevetée pour la duplication de badges en 2015, Rebadge a révolutionné le marché ! Avant cette date, il fallait, pour obtenir un double de son badge, faire une demande à la fois lourde et onéreuse à son syndic de copropriété. Commercialisée auprès des serruriers, cette machine permet ainsi aux habitants d'un même appartement de faire reproduire simplement et immédiatement leur badge, pour un coût très raisonnable.

85% Plus de 85% des consommateurs ignorent que les badges peuvent être copiés

Sécurité et duplication

Face à ce nouveau marché de la duplication, pour offrir la possibilité aux syndicats de copropriété de maîtriser la copie de badges, les fabricants de systèmes de contrôle d'accès ont élaboré un paramètre permettant d'activer une option anti-copie sur les badges. Le principe de cette option mise en place par certains immeubles ? Limiter à un badge unique par personne. Les habitants ne peuvent pas copier leur badge : en cas de besoin, ils doivent faire la demande d'un nouveau badge auprès de leur syndic. L'enjeu de cette option ? Elle permet d'éviter les entrées frauduleuses en gardant la main sur les personnes détentrices du badge. Elle est notamment activée dans des HLM où le flux de personnes et le turnover des habitants sont importants. À noter que l'activation de l'anti-copie doit être votée par la copropriété.

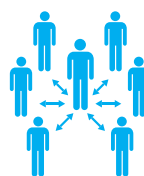
2

Le saviez-vous ? La plupart des copropriétés ont fait le choix de la souplesse en acceptant que les badges puissent être copiés par les habitants de l'immeuble.



Vers une duplication sécurisée

Pour respecter cette option et les exigences de sécurité des immeubles, les machines Rebadge détectent immédiatement si le badge est copiable ou non : elles ne copient que les badges « agréés ». Mais ça n'est pas le cas de toutes les machines ! Certains acteurs du marché ont en effet détourné le système pour proposer la copie de tous les badges – agréés ou non. Ainsi, souvent sans le savoir, certains habitants peuvent dupliquer leurs badges « non agréés » chez leur serrurier. Une vraie problématique pour tous les acteurs du marché.



Le système anti-copie, point réglementaire

L'activation du système « anti-copie » doit être autorisée lors d'une assemblée générale des copropriétaires, à la majorité de l'article 25 (majorité des voix de tous les copropriétaires).

3



2 Les enjeux d'une copie « agréée » des badges

Garantir le bon fonctionnement de la copie

Faire appel à un prestataire respectant les normes anti-copies des badges, c'est s'assurer du bon fonctionnement de toutes les copies de badges ! En effet, copier un badge alors qu'un système anti-copie a été installé peut être lourd de conséquences.

Les 4 risques d'une copie « non-agrèée »

- 1 L'impossibilité de désactiver le badge copié s'il est perdu
- 2 La désactivation du badge copié lors d'une mise à jour du système de contrôle d'accès
- 3 La suppression du badge copié si un système de détection de copies « non agréées » a été mis en place par le fabricant du système de contrôle d'accès
- 4 La désactivation de tous les badges de l'appartement générée par certains systèmes de contrôle d'accès en cas de détection de copies « non-agrèées »

???

**Le saviez-vous ?
Les copies Rebadge
sont garanties 2 ans !**

4

Respecter la sécurité des copropriétés

Au-delà du fonctionnement de la copie, **la duplication d'un badge soumis au système d'anti-copie contourne les exigences de sécurité des copropriétés et la volonté même de ses habitants.** Mise en œuvre suite à un vote des copropriétaires, ce système vise en effet à protéger des immeubles où le trafic, le turnover ou certaines activités nécessitent de conserver une maîtrise des badges.

« En proposant des copies agréées, nous permettons à tous les habitants de respecter les règles de sécurité choisies par la copropriété. Avec les fabricants de systèmes de contrôle d'accès, nous sommes garants de la sécurité des copropriétés. »

*Simon Yorkston, PDG de Parklink Development,
créateur de la solution Rebadge et Duplibadge*

3 Duplication de badges : le point sur le marché

Un service supplémentaire pour les serruriers

En complément de la copie de clés et de clés de voiture, la duplication de badges permet aux serruriers d'offrir un service complet à leurs clients. La particularité de la copie de badges ? Elle est très rapide : 2 minutes en moyenne !

Une duplication simplifiée

Réalisée sur des machines peu encombrantes, voire portables sur batterie, la duplication est très facile à effectuer : toutes les étapes sont indiquées. Elle peut être mise en place du jour au lendemain.

5

3 questions à Simon Yorkston, PDG de Parklink Development, créateur de la solution Rebadge

1 Pourquoi proposez-vous une solution de duplication de badges respectant les normes anti-copies des fabricants ?

.....

Nous avons toujours souhaité respecter les choix des syndicats de copropriété et des fabricants de systèmes de contrôle d'accès, cela fait partie de notre philosophie ! Nous fournissons un service pour faciliter la vie des gens et nous souhaitons faire les choix les plus sérieux et durables pour eux : des copies respectueuses de la sécurité et des badges solides et fiables.

2 Quelles sont les particularités des solutions Rebadge ?

Nos machines sont très simples à utiliser par les serruriers et nos badges sont ultrarésistants et étanches. C'est important car le badge doit pouvoir tomber de la poche ou passer au lave-linge : on ne se soucie pas de son badge d'immeuble, pourtant il est indispensable !

3 Pourquoi faire appel à Rebadge plutôt qu'à un prestataire non-agréé ?

.....

Les serruriers peuvent être tentés par le volume supplémentaire que représentent ces copies de badges soumises à des normes anti-copies, mais ce n'est pas un bon calcul ! D'abord, un tel badge risque d'être désactivé : le client se retourne alors naturellement vers son serrurier. Et puis, sur le long terme, on peut imaginer une normalisation du marché : autant se placer tout de suite du côté des acteurs qui respectent les règles !

Bientôt une certification pour les serruriers

Afin de valoriser l'engagement déontologique des serruriers respectant les normes anti-copies sur les badges et donc les conditions de sécurité des immeubles, une certification est en train de voir le jour. Ainsi, les serruriers respectant ces règles pourront afficher leur certification de conformité aux normes de sécurité sur leur vitrine. Un référentiel important pour les acteurs du marché et les clients finaux !



4 La solution Rebadge

Rebadge : une duplication de badges sécurisée

Marc Willame, directeur de JMA France, distributeur exclusif de Rebadge, présente la gamme de solutions de la marque

1 Quel est le positionnement de Rebadge sur le marché de la copie de badges ?

.....

Rebadge est le pionnier de la duplication de badges avec la première machine brevetée en 2015, c'est également le leader en nombre de machines installées ! La marque est très solide sur le plan technologique : notre système est connecté et permet de copier les badges en systèmes 125 kHz et 13,56 MHz (MiFare), ce qui n'est pas le cas de toutes les machines. Enfin, Rebadge joue le jeu de la sécurité, en ne copiant pas les badges soumis à un système anti-copie.

2 **Pouvez-vous présenter la gamme de solutions Rebadge ?**

Nous proposons à la fois une machine Rebadge sur secteur, pour copier les badges 125 kHz et MiFare mais aussi un smartphone dédié, pour dupliquer les badges MiFare. Ce smartphone séduit notamment les serruriers travaillant sur les marchés ou proposant des services à domicile. Enfin, nous commercialisons également une application à installer sur les smartphones munis d'une puce NFC.

3 **Quelles sont les particularités des badges Rebadge ?**

Nous avons fait le choix de la qualité car les badges doivent être robustes. Nos badges sont certifiés CE, ils sont étanches, ultrarésistants et anti-poussières (certifiés IP58). Ils sont fins pour ne pas encombrer un porte-clés et peuvent être personnalisés à l'effigie des serruriers. Cette personnalisation est intéressante car le badge peut être un bon outil de communication.

4 **Quelles sont les garanties d'une copie Rebadge ?**

D'abord, nous garantissons que les badges copiés peuvent l'être : nos copies respectent les exigences de sécurité de copropriété, notamment l'anti-copie. Par ailleurs, en cas de défaut du badge, le remboursement est immédiat ! Enfin, le fonctionnement de nos badges est garanti durant deux ans.

